Procès-verbal du Conseil d'administration de l'IUT du Havre du 23.10.2018

Approuvé à la séance du 11.12.18

Présentes : Mmes Caris, Châtel, Goujon, Leray, Millet, Morel, Panchou-Desjardin.
Présents : MM. Ben Moussa, Bénard, Bertrand, Duflo, Garnier, Joignant, Sadeg.
Représentées : Mmes Delforge, Guégot, Lecroq.
Représentés : M. Cédéno, Le Breton, Zlitni.
Excusé : M. Costa-Drolon.
Absentes : Mmes Daufresne, Fleixas, Kouam, Pion, Quertier, Rogé-Picard, Vauchel.
Absents : MM. Chihi, Delaunay, Ferté, Jourel, Hédin, Le Bossenec, Maréchal, Martinet, Texier.
Invités : Isabelle Delacour-Baudry, Stéphane Lauwick, Basilia Marchandise-Ruiz, Armelle Motte, Philippe Seeleuthner.

Secrétaire de séance : Isabelle Châtel

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 1er octobre 2018
2. Informations du directeur
3. Audition de Madame Patin, chef de département Carrières sociales
4. Données de rentrée
5. Organigramme des services généraux de l'IUT
6. Budget des départements : répartition des budgets pédagogiques
7. Subventions et cotisations
8. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 1er octobre 2018

Approbation avec modifications.
20 votants.
Résultat du vote : unanimité.

2. Informations du directeur

Participation étudiante aux élections aux conseils de département : suite à un travail de communication auprès des étudiants, la participation a augmenté.
DUT en 180 ECTS ou en 3 ans : Le but de ce changement est d'augmenter la professionnalisation de plus d'étudiants : plus de maturité acquise par le biais d'une formation répartie sur 3 ans, se diriger vers moins de poursuite d'études par des qualités d'insertion professionnelle renforcées à bac +3. Les financements issus du ministère resteront identiques pour former les étudiants à 3 ans. La ministre devrait annoncer ces décisions sur ce sujet fin décembre, début janvier.

tél
+33 (0)2 32 74 46 01
fax
+33 (0)2 32 74 46 71

32, Rue Boris Vian
BP 4006
76610 LE HAVRE

www.iut.univ-lehavre.fr

La présidente demande si tous les IUT de France sont concernés par ce passage à 3 ans à coût constant. Les IUT de Paris ne le sont pas par manque de place.

3. Audition du chef du département Carrières sociales

Valentine Patin se présente. Elle est enseignante en psychologie sociale en Carrières sociales depuis 2003. Elle a été directrice des études pendant 4 ans. Elle est chef du département depuis trois ans.
Ses projets sont de continuer ce qui a été entrepris depuis trois ans. Le département compte 215 étudiants, 9 enseignants titulaires, 5 contractuels, une trentaine de vacataires et deux secrétaires à mi-temps.
Elle souhaite développer des partenariats avec les autres départements, comme ce qui est actuellement fait avec Info, avec la ville, l'agglomération, le réseau national.
Elle souhaite également développer l'international.
Un administrateur enseignant demande des détails sur le nombre d'étudiants. Il y en a 125 en 1ère année et 90 en 2ème année. Un administrateur représentant du MEDEF demande quel est le périmètre de l'insertion professionnelle. Celui-ci est plutôt national.
Un administrateur enseignant s'interroge sur les départs en retraite dans 3,4 ans. Il y en aura 3 en techniques d'expression, en psychologie et en sciences de l'éducation.
Valentine Patin rappelle qu'elle est en CDI.
20 votants.
Résultat du vote : unanimité.
La présidente et les administrateurs félicitent Valentine Patin.

4. Données de rentrée

Le directeur remercie le service Formations pour le travail d'orientation et d'écoute dans les nombreux forums et salons, pour le travail pour l'enquête de suivi des diplômés. C'est un travail très spécialisé et indispensable à la composante.
Les données de rentrée sont présentées. Il y a un peu moins d'étudiants qu'en 2017 en LP car une LP a fermé et la LP GOLP est passée uniquement en alternance.
Seul un retraité ou départ d'eznseignant sur sept est remplacé. Il y a neuf nouveaux contractuels : ces personnes bénéficient d'un contrat limité à 3 ans maximum (par décision du CA de l'ULHN).
La présidente trouve qu'il est difficile humainement de demander à ces contractuels de s'investir sur 3 ans et ne comprend pas cette logique de limiter les contrats à 3 ans.
Une administratrice enseignante rappelle que l'université du Havre a été placée sous la tutelle du rectorat, il y a quelques années, d'où cette rigueur budgétaire.
Le directeur : chaque université et chaque président est libre dans ce domaine : au-delà de 6 ans d'emploi contractuel, l'employeur doit attribuer un CDI. Cela déboucherait sur de l'emploi enseignant non titulaire ainsi qu'une inflation de masse salariale.
Le directeur a demandé à ce que la masse salariale disponible pour employer des contractuels soit attribuée à l'IUT en euro : elle sera ensuite répartie sous forme de postes d'ATER et contractuels par la direction de l'IUT entre les départements après écoute des demandes des chefs de départements puis soumise au CA. Le CA aura ainsi la possibilité d'exercer son rôle d'administrateur de la composante.
Un administrateur du MEDEF pense que l'équipe présidentielle doit cesser ces politiques si on veut continuer à exister.

tél
+33 (0)2 32 74 46 01
fax
+33 (0)2 32 74 46 71

32, Rue Boris Vian
BP 4006
76610 LE HAVRE

www.iut.univ-lehavre.fr

La présidente : il faut dire que le CA de l'IUT n'est pas d'accord ; il ne fait pas que la parole soit uniquement celle du directeur. Il faut montrer que le CA de l'IUT prend position sur ce sujet. Il faut que le CA de l'IUT soit d'accord sur certaines positions. La présidente veut bien porter l'insatisfaction du CA de l'IUT.
Pour le directeur, le président de l'université n'est pas totalement libre : il doit appliquer des politiques qui sont validées par son CA. L'ULHN est une université qui ne veut pas effectuer de choix : elle répartit la pénurie plutôt que de diriger ses financements selon des choix politiques.
La présidente souhaite creuser l'idée d'une rencontre avec la présidence, d'une réflexion du CA sur ce qu'il veut, et l'action qu'il souhaite entreprendre.

5. Organigramme des services généraux de l'IUT.

Le nouvel organigramme des services généraux de l'IUT, avec le nouveau service de la DirLEM (direction de la logistique, de l'entretien et de la maintenance) est présenté.
Fin juin, le responsable du service intérieur a demandé une mutation et le responsable du service patrimoine a obtenu une promotion.
Il y a eu une réflexion pour fusionner les deux services afin d'avoir plus de réactivité avec un service et un chef uniques. L'opération ne pouvait être menée à bien avec effet au 1er septembre 2018, que si la Commission paritaire d'établissement du 6 juillet la validait.
Le groupe BIATSS a voté unanimement pour ce projet. Le directeur en a informé la présidente. Le comité technique de l'ULHN a également voté pour. Les administrateurs ont été informés en septembre.
Ce projet s'est réalisé avec l'accord de tous les personnels concernés.

6. Budget des départements : répartition des budgets pédagogiques.

Le document distribué a été soumis aux chefs de départements. Il y a un volume trop élevé de demandes d'investissement de la part des départements pour être satisfaites par le budget initial 2019 : le directeur sollicitera le fonds de roulement de l'ULHN au moment de la réaction du budget rectificatif 1 (avril 2019) comme il fait chaque année depuis 3 ans. Si des fonds sont alors attribués à l'IUT, ils seront utilisés pour les investissements demandés.
Le directeur explique les recettes et la répartition entre le patrimoine et les départements.
De même, les financements d'investissement liés à l'apprentissage et gérés par le CFA seront mobilisés pour des investissements pédagogiques structurants : par exemple un robot à 30000€ pour GMP.
Le directeur demande cependant aux chefs de départements (en nommant un enseignant responsable du suivi du marché) de préparer les marchés qui les concernent (pour toute commande dépassant 25000€), car la procédure peut demander près d'une année.
Une administratrice BIATSS : tous les ans, le directeur augmente les dotations des départements et il diminue celui du service général. Elle est inquiète pour la construction du budget de l'IUT avec de telles dépenses prévues pour les départements.
Pour le directeur, la pédagogie est prioritaire. Mais il comprend cette inquiétude, notamment quand il s'agit de sécurité. Il est demandé aux départements d'être respectueux des procédures, et de travailler avec la DirLeM pour mener leurs projets d'investissement.
Un administrateur enseignant souligne que ce sont les obligations du PPN qui entraînent un coût élevé en fonctionnement pour certains départements.

tél
+33 (0)2 32 74 46 01
fax
+33 (0)2 32 74 46 71

32, Rue Boris Vian
BP 4006
76610 LE HAVRE

www.iut.univ-lehavre.fr

Le directeur évoque le département InfoCom dont la dotation a augmenté car il a besoin d'une salle CLAAC, la technologie étant de plus en plus importante pour la pédagogie.
La présidente s'interroge sur le fait de présenter des dotations au maximum puisqu'il s'agit d'une prévision.
Pour le directeur, la vraie difficulté est d'anticiper et de gérer l'ensemble de la procédure de la dépense, avec notamment la construction des marchés avec le Bureau des marchés.
Les administrateurs préfèrent attendre le budget global avant de se prononcer sur la dotation des départements.

7. <u>Subventions.</u>

Avis demandé pour une subvention du département GLT, pour le projet Jetralog de voyage d'études, d'un montant de 608,00€.
20 votants.
Résultat du vote : unanimité.

8. <u>Questions diverses.</u>

Pas de questions diverses.

Fin de la séance.

tél
+33 (0)2 32 74 46 01
fax
+33 (0)2 32 74 46 71

32, Rue Boris Vian
BP 4006
76610 LE HAVRE

www.iut.univ-lehavre.fr